

FONDATION ABBÉ PIERRE

Présentation de la fondation



Statut : Fondation reconnue d'utilité publique

Champ d'intervention : Précarité

Secteurs d'intervention : Transition écologique, développement durable, mal-logement, solidarité, social

Zone d'intervention : National

Bénéficiaires des projets soutenus : Personnes précaires (personnes mal logées, personnes démunies, habitants des quartiers populaires)

Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique, La Fondation Abbé Pierre agit pour permettre à toutes personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et une vie digne. Fidèle à l'esprit de l'abbé Pierre, la Fondation Abbé Pierre poursuit son combat :

- En luttant pour que chacun puisse avoir un toit où vivre dignement,
- En accueillant et orientant les personnes en difficulté de manière inconditionnelle,
- En s'insurgeant contre toutes les formes d'injustice et de discrimination dans le logement,
- En participant au débat public, rappelant sans relâche à ceux et celles qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux.

Éligibilité des projets

Statut juridique	Associations, et exceptionnellement autres structures à gestion désintéressée, ménages démunis
Territoire d'intervention du projet	Fondation Nationale / Agence Régionale
Type de projet soutenu	Action d'innovation ou structurante pour lutter contre le mal logement, aide exceptionnelle à des ménages avec une difficulté conjoncturelle de logement
Critères de la sélection	Nature du projet, caractère innovant ou structurant, recours au droit commun, respect des valeurs...



Contexte de l'aide

Nombre de projets soutenus dans l'année	50	
Budget moyen par projet soutenu	15 000 € pour les projets associatifs 5 000 € pour les chantiers d'amélioration de logement 10 000 € pour la production de logements d'insertion 300 € exceptionnellement à des ménages en difficultés	
	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	/	3 à 10 comités annuels selon nature du projet
Type de dépense	/	Fonctionnement ou investissement
Montant des aides	/	Selon le budget du projet et ses objectifs, selon la situation financière du demandeur et le recours au droit commun.

Accompagnement

Partenarial	Plusieurs réseaux de partage d'expérience entre porteurs de projets : droit, maîtrise d'ouvrage, participation des habitants...
Opérationnel	Mise en réseau, partage de ressources, soutien bénévole, partage de connaissances,...
Stratégique	Pas d'accompagnement stratégique avec la fondation mais possible avec SOLIFAP (la société d'investissements solidaires de la Fondation Abbé Pierre)

Exemple de projet soutenu

Le GRAAL : Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au Logement

Le GRAAL est une association Loi 1901 qui œuvre pour le droit au logement pour tous à travers trois services différents mais complémentaires :

- L'accompagnement au logement : accompagnement des ménages défavorisés, dans la recherche de logement, l'aide au maintien, la prévention des expulsions...

- L'habitat durable - Réhabilitation : accompagnement des locataires et des bailleurs dans les travaux de confort énergétique, de décence et d'adaptation liée au handicap et au vieillissement

- La gestion locative à vocation sociale : accompagnement des bailleurs dans la mise en location de leur bien

infos pratiques et contacts

www.fondation-abbe-pierre.fr

hauts.de.france@fondation-abbe-pierre.fr